

## CONVOCACTION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 4 mai 2023, à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Sculpture façade mairie.
- Clôtures espaces verts parking mairie.
- Peinture salle des fêtes.
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de l'agglomération de Vesoul.
- Questions diverses.

•En Mairie, le 27 avril 2023

---

### CONSEIL MUNICIPAL du 4 mai 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Bénédicte MAUSSIRE, Vincent TERREAUX, Nicolas VIROT.

Absents excusés : Pascal MENNESSIEZ, Thomas PARICAUD, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE.

Absent non excusé : néant

Michelle COMBET BLANC a été élue secrétaire.

#### **14/2023 Clôtures espaces verts parking mairie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis pour la pose d'une clôture, d'un portillon et la mise en place de végétaux sur le parking de la mairie :

- Devis de l'entreprise Nature et Création de Navenne : 3 280.15 € HT.
- Devis de l'entreprise Rousselle Philippe de Pusey : 3 700.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Nature et Création d'un montant HT de 3 280.15 €.

**DEMANDE** à Annick GUILLAUMOT et/ou Franck BARRET de suivre le chantier.

Pour 7

Contre 0

Abstention 0

### **15/2023 Peinture salle des fêtes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de couleur du CAUE de la Haute-Saône pour repeindre les menuiseries de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

**OPTE** pour le RAL 8016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des devis auprès d'artisans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAV.

Pour 7

Contre 0

Abstention 0

### **➤16/2023 Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de l'agglomération de Vesoul.**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2013 prescrivant la mise en révision des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CAV et Plan d'Occupation des Sols de Charmoille),

Vu les articles L151-5 et L153-12 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal prend connaissance de Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en révision et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Un débat s'instaure sur les orientations générales du PADD soit 4 grands axes de développement :

1. Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié, garantes de la qualité du cadre de vie.
2. Amplifier la vitalité économique du territoire.
3. Garantir un développement urbain équilibré et un habitat de qualité.
4. Inscrire les déplacements et les équipements au cœur du projet de développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

**EMET** un avis favorable sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) telles que présentées.

Pour 7

Contre 0

Abstention 0

➤ **Questions diverses**

Evocation du projet de sculpture sur façade de la mairie réalisée par le Lycée du Luxembourg.

Fleurissement village : Madame GUILLAUMOT évoque le problème du fleurissement et des restrictions d'arrosage, il est convenu d'un commun accord de privilégier les plantes vivaces qui supportent les périodes de sécheresse.

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT
Bénédicte MAUSSIRE	Pascal MENNESSIEZ <b>ABSENT EXCUSE</b>	Thomas PARICAUD <b>ABSENT EXCUSE</b>	Vincent TERREAUX
Aurélien THEVENOT <b>ABSENT EXCUSE</b>	Lionel VALDENAIRE <b>ABSENT EXCUSE</b>	Nicolas VIROT	